



FO JUSTICE - CP FRESNES

CP FRESNES

À 1H48, ILS N'AVAIENT PLUS LE DROIT À LA FATIGUE !

Sécurité, conditions de travail, surpopulation : il faut des actes

COMMUNIQUÉ :

Fresnes, le 25 août 2026

FO Justice tient à saluer le sang-froid, l'engagement et le professionnalisme des agents intervenus cette nuit à 1h48 sur un incendie de cellule en 1^{ère} division. En quelques secondes, ils sont passés de surveillants à pompiers, secouristes, intervenants d'urgence. Malgré leurs gestes et l'intervention des secours, le décès a malheureusement été constaté.

Reconnaître le professionnalisme des personnels n'enlève rien à la gravité d'un décès.

MAIS DANS QUEL ÉTAT LEUR DEMANDE-T-ON D'ÊTRE OPÉRATIONNELS ?

- Les agents intervenus à 1h48 avaient pris leur service à 18h45.
- Quelques heures auparavant, ils avaient déjà effectué un service du matin commencé à 6h45.
- Et la veille, certains terminaient encore leur service à 19h00.

Entre 19h00 et 6h45, il y a théoriquement 11h45. Mais il faut se changer, rentrer chez soi, parfois avec près d'une heure de trajet, se doucher, manger, voir sa famille, dormir... puis repartir.

COMBIEN RESTE-T-IL RÉELLEMENT POUR RÉCUPÉRER ?

Et entre un matin et une prise de service de nuit à 18h45 ?

On dort sur un canapé ? Dans sa voiture ? On ferme les yeux deux heures et on repart ?

À 1h48, l'administration attend pourtant des agents qu'ils soient parfaitement lucides :

ARI, fumée, extraction, massage cardiaque, défibrillateur, incendie, décisions.

ZÉRO DROIT À L'ERREUR. MAIS PRESQUE ZÉRO DROIT AU REPOS.

LE MATIN-NUIT DOIT CESSER !

Ce rythme use, épuise et augmente les risques pour tous.



UN PROFIL QUI INTERROGE

La personne détenue concernée cumulait plusieurs signaux : dangerosité, vulnérabilité (risque suicidaire), ouverture à deux agents, risque d'agression, et un signalement « INCENDIAIRE » depuis le 13/02/2026.

Un logiciel, c'est bien. Mais en détention classique, avec la surpopulation et le manque d'effectifs, comment gérer réellement ce type de profil ? Quelles mesures de prévention ? Quels moyens ? Quelles responsabilités ?



ET APRÈS L'INTERVENTION ?

Après l'extrême, les agents repartent avec le stress, les images et la pression. On peut leur proposer la psychologue.

C'est nécessaire. Mais cela ne suffit pas ! Un arrêt maladie ne doit pas être le seul moyen de souffler après un tel événement.

FO Justice exige une reconnaissance concrète : temps de récupération, AAE, mesures adaptées.



FO JUSTICE EXIGE :

- ✓ **LA FIN DU MATIN-NUIT** et le respect d'un véritable temps de récupération entre deux services ;
- ✓ **DES EFFECTIFS À LA HAUTEUR** de la réalité de Fresnes ;
- ✓ **DES MESURES CONCRÈTES** de récupération après les interventions traumatisantes (AAE, repos adaptés) ;
- ✓ **UN RETOUR D'EXPÉRIENCE** sur cet événement et la gestion des profils à risques ;
- ✓ **UNE RÉPONSE IMMÉDIATE À LA SURPOPULATION CARCÉRALE** qui écrase l'établissement et met tout le monde en danger.

Nos collègues répondent présents lorsque tout bascule.

À l'administration, maintenant, de faire face à ses responsabilités !

FO JUSTICE : DÉFENDRE VOS DROITS, PARTOUT ET POUR TOUS !

**ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES**

**FO RÉSISTER !
NE RIEN LÂCHER !**

JE VOTE FO JUSTICE